



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO E-032

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté lors de la séance publique tenue le 18 février 2026, le *Règlement numéro E-032 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 5 555 000 \$.*

Ce dernier a été approuvé par les personnes habiles à voter intéressées par la tenue d'un registre le 25 février 2026 et a reçu l'approbation ministérielle le 20 mars 2026

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 20 mars 2026

La greffière,


FLAVIE ROBITAILLE